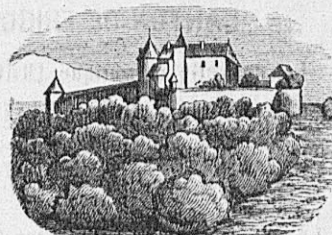




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE.

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

Pour la Suisse: 1 an Fr. 3.50

» » 6 mois » 2.—

Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du Numéro 15 Cts.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des Annonces et Réclames.

Annonces: Pour le Canton

10 Cts.; pour la Suisse 15 Cts.

la ligne ou son espace.

Réclames 50 Cts. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

BULLE, le 20 Novembre 1885.

La disette des fourrages et l'hivernage du bétail.

Mais comment remplacer la paille comme litière, continue le docteur Kræmer; quelles matières peuvent servir avantageusement?

Cette question a été souvent déjà abordée et discutée aussi bien en Suisse que dans les pays étrangers. On est d'accord, en général, que l'on est trop prodigue dans la litière qu'on donne au bétail, car la paille, par exemple, coûte trois à cinq fois plus que ce qu'elle vaut, convertie en fumier, et que l'on pourrait certainement faire une économie très considérable sur la litière, tout en donnant aux bêtes une couche propre et tendre. Il existe même des contrées où l'on ne litière pas du tout, et où cependant l'on maintient le bétail propre et sain et où l'on fait quand même d'excellent fumier.

M. le Dr Kræmer explique ensuite l'avantage qu'il y aurait à établir le fonds des écuries en ciment, comme le pratiquent les agriculteurs riverains des lacs de Zurich et de Zoug. Là, le fonds de l'écurie est presque horizontal, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une inclinaison partant du milieu en arrière et si courte que les vaches ont les pieds de derrière sur le canal du fumier qui est de 15 à 30 centimètres en dessous du plan. Par conséquent, les excréments tombent dans le canal et ne salissent guère le bétail. On tient même ce dernier très-propre avec un peu de litière qu'on répand dans la partie postérieure. Ces fonds sont très-solides et l'expérience a prouvé qu'ils ne procurent pas plus de refroidissements que les planchers en plateaux de bois. Le seul inconvénient qu'ils présentent, c'est de devenir glissants. Sur les fonds en ciment qu'on lave très facilement, on économise aisément la litière.

Au lieu de paille, on utilise en général les roseaux des marais qui ne peuvent servir de fourrage, les feuilles mortes des arbres, la sciure de bois séchée ou passée à l'eau de chaux, la tannée ou vieux tan desséché, le limon fin et gras qu'on lève au bord des rivières ou sur les grèves, la marne ou la terre, mais ces trois dernières matières doivent être desséchées. Mais ce que nous recommandons tout particulièrement, c'est la litière de tourbe, attendu qu'elle possède une propriété précieuse que n'ont, au même degré, aucune des autres litières, celle de condenser l'ammoniaque du fumier. Cependant la tourbe ne doit pas être employée sitôt après son extraction de la tourbière: il faut qu'elle ait passé une année ou deux à l'air, qu'elle ait été broyée et mise en poussière. On peut du reste l'enrichir d'engrais chimiques, dont elle conserve admirablement la valeur nutritive.

En employant la paille pour liter le bétail, nous faisons en Suisse usage de la matière qui est la plus

chère dans le continent; et cela paraît d'autant plus inconcevable qu'au dire de tous les hommes compétents, nous possédons les meilleurs gisements de tourbe, et en grand nombre, dans toutes les parties de notre cher pays. Nous ne pouvons donc qu'encourager vivement tous les agriculteurs soucieux d'augmenter leur provision de fourrage, pour hiverner le plus de bétail possible, à se livrer spécialement à la préparation de la tourbe comme litière. Et si la tourbière est trop éloignée, tout agriculteur peut encore employer ses moments perdus à faire provision de terre calcaire ou marneuse, ou de limon desséché.

Expérience passe science. A quelque chose malheur est bon. Puisse l'exemple de cette année nous apprendre à faire un sage usage de nos récoltes.

CONFÉDÉRATION

Fortifications. — Quelques journaux de la Suisse allemande discutent assez vivement la question des fortifications. Ils estiment que le Conseil fédéral n'a pas le droit de la résoudre par la voie un peu subreptice du budget et qu'une loi serait nécessaire pour en établir le principe.

— Le Conseil fédéral a mis en disponibilité M. le major de cavalerie Lack, qui, au dernier rassemblement de troupes, avait, à Langenthal, commis un acte arbitraire très blâmable vis-à-vis d'un maître d'hôtel.

Monnaies. — En prévision du retrait éventuel des monnaies d'argent belges, M. Hammer invite les banques à faire savoir au département fédéral des finances à combien s'élève leur encaisse de cette monnaie.

Union postale. — Le bureau international de Berne a informé le gouvernement bulgare qu'il n'était pas autorisé à mettre ses timbres-poste en circulation en Roumélie et que les envois affranchis avec ces timbres ne seront pas admis au transport.

Et voici la Roumélie coupée de ses communications postales avec l'extérieur, car la Bulgarie a centralisé à Sofia tous les services postaux des deux Etats.

Berne. — On signale dans les environs d'Heimenhausen la présence d'une bande de voleurs qui s'attaquent aux étables.

— A Boujean, près Bienne, un voiturier, dont le cheval s'est épouventé, est tombé devant le tamway qui lui a passé sur le corps et lui a lésé l'intestin. Transporté à l'hôpital de Bienne, il y est mort après 24 heures de souffrances.

— La petite ville de Baar a célébré le millième anniversaire de la fondation de son église, qui date de 880. C'est bien, avec l'église de Schelraingen (Berne), le plus vieux temple de la Suisse. L'église de Baar a été restaurée et dotée de sculptures superbes.

Zurich. — Le tribunal de Pfäffikon vient de condamner à 2 jours de prison, 120 fr. d'amende et les frais, un électeur de ce canton qui s'était rendu coupable d'une fraude électorale.

— Un détective serbe a fait procéder, à Zurich, à l'arrestation de Melitschko, caissier des chemins de fer serbes, qui avait pris la fuite de Belgrade

après avoir opéré des détournements considérables; il a avoué après avoir dénoncé comme complice le nommé Pagra, contrôleur général des lignes de l'Etat. L'arrestation de ce dernier a été demandée par dépêche.

— Le nombre total des étudiants inscrits à l'Université de Zurich est de 476, dont 51 appartiennent au sexe féminin; c'est le chiffre le plus considérable qui ait été atteint jusque-là.

— Samedi soir un meurtre a été commis dans l'allée Gessner. La femme d'un ouvrier terrassier, qui était adonnée au schnaps, après un court échange de paroles avec son mari, l'a frappé en pleine rue d'un coup de couteau dans la poitrine.

L'ouvrier n'a été trouvé et relevé que plus tard, alors qu'il avait déjà perdu beaucoup de sang, il a été transporté à l'hôpital, et sa femme a été arrêtée.

Zoug. — Samedi dernier, un paysan endormi sur son char s'est brusquement réveillé au passage à niveau de Rothkreuz, au moment où le train Zoug-Zurich passait à toute vitesse, et venait d'enlever la tête de son cheval. On se réveillerait à moins!

Bâle-Ville. — Par 69 voix contre 35 le Grand Conseil a adopté en principe la gratuité des enterrements.

Grisons. — On a tué à Misox (Grisons) un ours pesant 170 kilog. On rencontre l'ours dans les vallées de Misox, Morabbia et Colla, dans la direction du lac de Côme. Autrefois, il y en avait aussi au Mont-Cenere et dans le val d'Isonne, mais ils ont disparu. C'est un chasseur de Soazza, J. Gattoni, qui, au sixième coup de feu, a abattu l'animal. Il n'a pas fallu moins de trois jours pour amener le corps dans la vallée. L'heureux chasseur a vendu la bête 200 fr.; il a touché une prime de 200 fr.; et fait par conséquent une journée magnifique.

Vaud. — Le conseil d'Etat, sur le préavis du Conseil de santé, va interdire dans tout le canton l'emploi des pressions à bière.

— Chavan, ex-marbrier, l'auteur de l'attentat commis sur les membres du tribunal de Lausanne, et qui avait été condamné à dix-sept ans de réclusion, n'a pu supporter longtemps l'abstinence forcée d'eau-de-vie auquel il était soumis à la maison pénitentiaire. Il est mort vendredi matin.

Genève. — Un jeune homme, nommé C., a été arrêté samedi à Chancy pour un léger délit. Conduit par deux gendarmes de cette commune à la Plaine, le malheureux a pu échapper à ses gardiens sur le pont de la Plaine et s'est précipité dans le Rhône où il a trouvé la mort.

— L'assermentation solennelle des membres du Conseil d'Etat aura lieu le 30 novembre. L'élection des députés genevois au Conseil des Etats se fera le 7 décembre.

— Le premier coup de pioche est donné au chemin de fer de Genève à Annemasse. Il y a un double chantier en fonction derrière l'église de Chêne-Bougeries.

— La police a arrêté lundi après midi, au moment où il allait prendre le train, un individu qui se donne pour un capitaine anglais au service de la Serbie. Ce pseudo-capitaine avait été signalé par la police de Bruxelles et de Munich comme prenant de faux titres et noms au moyen desquels il escroquait de droite et de gauche. Il avait réussi à se procurer à Bruxelles un splendide uniforme dont il était revêtu lorsque les agents l'ont arrêté et conduit au poste de l'Hôtel-de-Ville.

Une agence genevoise, victime de cet aventurier, avait déposé la plainte qui a mis fin provisoirement à sa carrière.

de Bois.

Le nombre courant, la Com-
vendra, en-mises publi-
brêts, un certain
lots de bois
ent ou la neige, ainsi
numéros de
bout à la gîte du

es miseurs au Rio Ber-
s du matin.
Novembre 1885.
Délégué aux forêts,
François ALEX.

PUBLIQUE.

Novembre courant, le
al de Riaz, mettra en
on de la maison de
de agréablement située
age de RIAZ, avec jar-
excellent rapport atte-
er au 1^{er} Janvier 1886.
at lieu au bureau com-
une heure après-midi.
[1713]

le négociant,

de position aisée, dé-
ne jeune personne
ans, sortant de famille
onfession catholique, et
s avantages.
s confiance; il sera ré-
re sérieuse.
s A. Z. poste restante
[1732]

OUER

y établir de nouveau
actuel du cercle du Bien
avec logement et
s. Entrée au 1^{er} Janvier

propriétaire, François
à BULLE. [1725]

à vendre

ne nœuds et écorce à
rendus en ville.
bureau de la feuille qui
[1705]

ENDRE

ts très secs, bois mé-
le cent, rendu devant
le.
garde-forestier LECLERC
UPRÉ. [1724]

vendre

ns chars à ressorts et à
rts, plusieurs traineaux
Le soussigné se recom-
ut ce qui concerne son
ompt et soigné. J. Weber
-charron, aux Grand'-
rg. (H. 635 F. [1706]

ESTATION.

once insérée par le Fri-
rner ou la « Chapellerie
dit la seule maison à
ique les chapeaux.
tion est mensongère.
du reste, que d'autres
olies à Bulle bien avant
occupent de la fabrication
et peuvent lutter avanta-
ce dernier soit par leur
on soit par la modicité
[1721]

abricantes de chapeaux.

VENTE

de la GRUYÈRE:
bourgeois pour 1886
r. l'exemplaire.

S DE LAITERIE

e; rabais par douzaine.

Gruyère. Gérant: Ch. Morel

CANTON DE FRIBOURG

La nouvelle encyclique IMMORTALE DEI de Léon XIII.

Sa Sainteté vient d'adresser au monde catholique une lettre, circulaire ou encyclique, contenant la pensée pontificale sur la constitution chrétienne des Etats.

Léon XIII ne retranche naturellement rien des enseignements des papes ses prédécesseurs ; mais il exprime en termes clairs, précis, ces enseignements.

Ce qui se dégage avec le plus d'évidence de cette lettre pontificale, c'est le principe de l'autorité des évêques et du pape et le fait que l'Eglise ne condamne aucune forme de gouvernement ou de constitution des Etats. Le pape conseille aux catholiques la modération, l'union et la paix.

Nous empruntons au *Bien public* la lettre ci-après que Sa Grandeur Mgr Odon, évêque de Soissons et Laon, adresse au journal la *Semaine religieuse* à propos de l'inféodation de la religion catholique à un parti politique.

Et cette épître n'est pas la seule émanant de l'épiscopat français qui, s'inspirant des idées de Sa Sainteté Léon XIII, va décidément faire cesser l'abus et le scandale que commettent certains zéloteurs en se servant de la religion dans des buts politiques et de domination.

« Monsieur le rédacteur,

Certains journaux, excellents par les intentions, affichent en gros caractères dans leurs colonnes l'avènement d'un *parti catholique*, et provoquent l'adhésion de leurs lecteurs aux programmes semi-religieux et semi-politiques de ce *parti*.

Ce sont là, dans ma conviction, des entreprises et un langage contraires aux avis réitérés du Saint-Siège et des évêques ; les nouveaux promoteurs du prétendu *parti* me paraissent avoir peu compris, ou bien vite oublié, les graves avertissements de l'autorité catholique.

Il n'est pas permis de rendre le catholicisme solidaire de tel ou tel système politique. C'est toujours le rabaisser et le diviser que d'en faire un *parti*. Le catholicisme n'est opposé, comme tel, à aucun parti qui professe le respect de la justice et par conséquent de l'Eglise. Dans tous les partis il reconnaît ses enfants honnêtes et religieux.

Cela ne veut point dire qu'un bon catholique doive ou puisse demeurer indifférent à toutes les causes politiques, ou s'abstenir de toute participation aux affaires publiques ou, dans cette participation, se désintéresser des droits et des besoins de l'Eglise. Non, il peut et doit, en certains cas, s'attacher au parti politique qui lui paraît le meilleur. Quelque parti qu'il embrasse, il doit mettre ses facultés et son courage au service de sa religion.

Mais, en pays catholique surtout, l'équité, la prudence et la charité lui défendent de creuser le fossé des partis entre l'Eglise et une portion des enfants de l'Eglise. A l'Eglise seule il appartient de dire à un seul de ces derniers : « Vous n'êtes pas de mon parti. »

En France plus qu'ailleurs la dénomination de *parti catholique* est donc mal trouvée. Ceux qui arborent le drapeau de ce prétendu parti ne l'ont pas reçu de la main qui aurait seule le droit de le donner. C'est un étendard porté, je le veux bien, par des mains pieuses et dévouées ; mais, il est permis de se demander si ces mains sont suffisamment intelligentes ou dociles. On le trouvera sans doute sur le chemin de l'honneur, mais j'ai cru devoir constater qu'il ne se déploie pas exactement sur le chemin de la vérité.

Recevez, monsieur le directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments en N.-S.

† ODON, évêque de Soissons et Laon. »

Les pêcheurs de la Sarine ont trouvé jeudi après midi, en aval du pont de Grandfey, le corps d'un homme qui avait disparu depuis le jour de la dernière foire. C'est celui d'un Bernois habitant les environs de Fribourg. On attribue à un accident la fin tragique de ce malheureux. Il paraît que depuis quelque temps il donnait des signes de dérangement d'esprit.

GRUYERE

L'un de nos bons amis de la Basse-Gruyère nous écrit vertement pour blâmer notre attitude vis-à-vis de M. le syndic de Sorens.

Vous êtes, nous dit-il, un journal d'opposition avant tout contre la tyrannie tépélette : vous ne devez pas plus condamner les dissidents en matière fédérale qu'en matière communale. Or, il est de notoriété que si le syndic actuel de Sorens s'est trouvé en opposition avec vos amis politiques et les nôtres dans les questions communales, il ne vous a certainement pas livré de motif de le traiter de transfuge ou de renégat au point de vue de la politique cantonale.

Il faut, nous dit notre ami, être prudent et réservé et ne jamais condamner des frères sur les questions d'affaires sans avoir pris en considération les circonstances dans lesquelles ils se sont trouvés. Après une explication franche et sincère, on revient souvent d'un premier jugement.

La lettre de notre ami est trop longue pour que nous puissions la donner au complet.

Au fait, nous ne voyons aucun inconvénient à nous ranger à son avis et à attendre pour voir.

Un spectacle édifiant.

Les rabbins et lévites de la synagogue ont eu mardi soir dernier leur agape annuelle. De la Gruyère, le magister Progin, le préfet Duvillard et deux ou trois servants. M. Duvillard, naturellement, a dû se plaindre de l'abandon où on le laissait en présence des attaques de la presse relativement au cumul illégal qu'il pratique des fonctions de préfet et de celles d'administrateur-délégué du chemin de fer Bulle-Romont. Une satisfaction lui était due, d'autant plus qu'en acceptant la préfecture de Bulle, il avait, assure-t-on, formellement réservé de garder son emploi d'administrateur-délégué du Bulle-Romont à 2500 fr. l'an, et que le conseil d'Etat avait acquiescé à ses réserves.

La loi de 1848 sur les fonctions de préfet dit bien, d'une manière générale, que le préfet ou lieutenant du gouvernement dans les districts ne peut pas se charger d'un emploi qu'il doit lui-même contrôler, qu'ainsi il ne pourrait être contrôleur des routes et préfet contrôlant les routes, etc., etc. et respectivement les voies ferrées ; la loi de 1872 ajoute bien aussi que les préfets, dont on augmentait considérablement les traitements et avantages pour qu'ils pussent vouer absolument tout leur temps à leur service, ne pourront cumuler avec leurs charges gouvernementales aucune autre *fonction ou profession* quelconque ; mais il fallait quand même accorder au préfet de la Gruyère une absolition générale de ses hérésies et de ses fautes que le gouvernement avait partagées et dont il avait assumé la responsabilité.

Et entre rabbins, ce n'est pas chose si extraordinaire que peut-être vous le supposez, de blanchir un nègre.

Donc au dessert de l'agape libertarde de mardi soir, le cercle des intimes et des bonnets à poil se resserre. Les vieux et les jeunes, sous les chaudes effluves du Bourgogne et de l'Yvorne, s'entendent pour absoudre le préfet Duvillard, et pour s'absoudre eux-mêmes. Les rôles sont distribués.

Et le lendemain, à la séance du Grand Conseil, sans que personne, sauf les bonnets à poil, ne devine un mot, voici que M. Paul Aebi se lève pour interpeller le gouvernement sur les attaques dont M. le Préfet de la Gruyère avait été l'objet à propos de son prétendu cumul des fonctions de préfet et d'administrateur délégué du chemin de fer Bulle-Romont.

Le gouvernement, dans la personne de M. Théraulaz, était naturellement prêt à répondre.

Naturellement aussi le Grand Conseil, sauf six honorables députés de l'opposition, vote avec enthousiasme un ordre du jour qui absout M. Duvillard et le Conseil d'Etat et proclame, à la face du peuple fribourgeois, que la charge d'administrateur délégué du chemin de fer Bulle-Romont remplie par M. Duvillard et payée à raison de 2500 fr. l'an, ne constitue pas un cumul contraire à la loi.

Cette loi dit cependant que les préfets ne peuvent en même temps remplir aucune *autre fonction ou profession* quelconque.

Que dis-tu, brave peuple fribourgeois, de l'interprétation et du jugement porté par tes députés tépélets ? C'est raide, tout de même !

ÉTRANGER

France. Toujours les mêmes, les intransigeants. Dans une réunion où tous les députés républicains, qui sont au nombre de 383, avaient été convoqués, il s'en est rencontré 150. De ces 150 députés républicains, 90 ont voté un programme radical à soumettre au cabinet et 60 se sont pro-

noncés contre. Est-ce que ces 90 turbulents et exaltés auraient peut-être la prétention d'imposer leur volonté aux 300 autres ? Mais voilà, ces communards sacrifieraient plutôt la République par haine des modérés, que de se rattacher à eux, et ils voteront sans doute avec les droites pour renverser le cabinet.

Les droites comptant 200 députés, si l'on y ajoute les 90 intransigeants ou communards, il se rencontrera que les voix se balanceront et que tout gouvernement stable sera impossible.

Angleterre. — La Chambre des communes, dont le mandat était expiré, s'est dissoute.

Les élections auront lieu le 9 décembre. D'après les lois récemment votées, il y aura environ 2,000,000 d'électeurs de plus. Ce nouveau contingent de votants, joint à l'attitude des Irlandais qui se jetteront dans le parti qui leur promettra le plus, dérouteront toutes les supputations quant au résultat.

Espagne. — Il est certain aujourd'hui que l'Allemagne et l'Espagne acceptent la décision du Pape dans l'affaire des Carolines et en feront la base d'une convention.

Orient. — Ainsi que notre dernier bulletin sur la situation en Orient le faisait pressentir, le roi Milan de Serbie a déclaré la guerre au prince Alexandre de Bulgarie.

Il faut se rappeler qu'à la suite des guerres contre la Turquie qui ont eu lieu en 1877, la Serbie, qui était un état vassal de la Turquie, a été érigée en royaume indépendant et autonome et que la Bulgarie, qui n'était qu'une province de la Turquie, dans laquelle les musulmans avaient fait ces effroyables massacres de chrétiens qui ont été une des causes de la guerre, que la Bulgarie, disons-nous, a été constituée en état séparé, mais tributaire et vassal de la Porte.

Mais le pays entier des Bulgares n'a pas été délivré du joug musulman. La nationalité bulgare occupe aussi la Roumélie. Et les Rouméliotes se sont, il y a quelque temps, insurgés, ont renvoyé le gouverneur turc en proclamant leur union intime avec la Bulgarie sous le gouvernement du prince Alexandre de Battenberg.

Cela ne faisait pas l'affaire, paraît-il, du roi de Serbie qui convoitait depuis longtemps de s'annexer aussi certains districts de la Roumélie. Et il prit prétexte de la proclamation de l'indépendance bulgare pour chercher noise. Il mit immédiatement son armée, qui est bien organisée et bien armée, sur le pied de guerre. Et sitôt que tout fut prêt, il la massa aux frontières de la Bulgarie, déclara la guerre sans autre note ou préambule, passa la frontière et envahit le pays ennemi.

Il était déjà à quelques journées de marche, n'ayant rencontré que peu de résistance, les Bulgares n'ayant pas eu le temps de se remettre de leur étonnement à cette inexplicable déclaration de guerre, lorsqu'un de ses corps d'armées, fort de 25,000 hommes, se présenta le 17 devant Slivnitza. Les Bulgares avaient fortifié un peu à la hâte cette position. Ils étaient forts de 15,000 hommes de troupes plus ou moins régulières, mais enflammées de patriotisme et commandées par leur prince Alexandre en personne.

Les Serbes commencèrent l'attaque, mais ils ne tardèrent pas à être repoussés et à lâcher pied. Les dépêches disent que les Bulgares les ont poursuivis jusqu'à plus de 5 kilomètres en leur infligeant des pertes énormes. Ils auraient eu 3000 tués ou blessés et 1500 prisonniers. Ils auraient abandonné 10 canons et plus de 350 chevaux.

Voilà donc, ces pauvres chrétiens de Bulgarie que le fanatisme musulman égorgait, il y a sept à huit ans, par milliers, qui prouvent par leur union et leur valeur qu'ils sont dignes de devenir une nation et qui commandent aujourd'hui le respect, après avoir inspiré, lorsqu'ils étaient égorgés pour leur foi comme des martyrs, la sympathie, la pitié et l'admiration ! Et que dire de cette conférence qui ne veut pas permettre aux Bulgares de Roumélie de s'unir à leurs frères de Bulgarie, cela pour maintenir cette honte européenne qui s'appelle la domination turque dans l'ancien empire d'Orient.

On dit que les délégués des puissances sont décidés à localiser la guerre et à arrêter les belligérants après que les Serbes, que l'on suppose devoir être victorieux, auront pris Sofia, capitale de la Bulgarie. Mais pour peu que Slivnitza se repète, ce fameux Milan de Serbie pourrait bien repasser la frontière encore plus vite qu'il ne l'a franchie.

Ce sont là nos vœux, car nous trouvons que ces Serbes n'avaient aucune raison plausible de se précipiter sur leurs frères les Slaves de la Bulgarie.

Nos lecteurs ont lu, il y a quelque temps, l'avenir et avait décidé d'une centaine de millions.

Nous ne nous intéresserons pas à voir que l'avenir de la montagne se procure en attendant que le Polonais de M. Leyden tienne d'Amsterdam.

L'Amérique a prouvé l'incapacité de l'élevage, la création de quelquefois d'Europe. Les riches ont le temps, et de le continger reproduit teste, entre tail holland monde.

« Une des mes est celle

« Un éléphant proposant à Amsterdam la caractéristique. Deputé porté en Amérique dès aujourd'hui.

« Il est ou moins du tronc, et sont drues, tendant à s'tandis que, sont droite tête est en et au profil que paraissent certaines vtes et droites chez les surot est éparilié aux fcintrées qu forme arro

Ch

Médecin sera à Paris, tous les trois mois.

Hôte

Vins de des prix très avantageux. On prendra les nares à

Chez près l'usine

Noix, à Châta

PR

Tous le marché su

A

2 poses de ses en la Jbles condi

Pour re Polycarpe 1737]

AGRICULTURE.

Le porc américain.

Nos lecteurs se rappelleront que nous leur avons parlé, il y a quelque temps déjà, d'une nouvelle race de porcs que nous appelions les *cochons de l'avenir* et dont la Société d'agriculture de Zurich avait décidé l'acquisition en Amérique d'un lot d'une centaine de têtes.

Nous pensons que nos agriculteurs du canton s'intéresseront à ce nouveau type d'habillés de soies et qu'ils en feront l'essai. Déjà nous croyons savoir que l'un de nos amis, agriculteur et teneur de montagne à Bulle, a fait des démarches pour se procurer un couple de ces animaux. Mais en attendant que nous puissions voir chez nous le cochon *Poland-China*, nous reproduisons le rapport de M. Leyder, professeur en Belgique, sur l'exposition d'Amsterdam de 1884, concernant ce porc d'avenir.

« L'Amérique a jusque maintenant donné des preuves incontestables de son savoir-faire en matière d'élevage, bien que s'occupant beaucoup moins de la création de races bovines que de la reproduction, et quelquefois de l'amélioration des races importées d'Europe. Elle s'est surtout alimentée tout d'abord aux riches sources anglaises; mais depuis quelque temps, et de jour en jour sur une plus grande échelle, le contingent européen est appelé aussi à fournir des reproducteurs à l'élevage américain, ainsi que l'atteste, entre autres, la très active importation de bétail hollandais dans la grande république du nouveau monde.

« Une des rares races formées aux Etats-Unis mêmes est celle du porc Poland-China.

« Un éleveur du Grand-Duché d'Oldenbourg se proposant d'exposer plusieurs familles de cette race à Amsterdam, nous croyons devoir en donner ci-après la caractéristique, d'après notre expérience personnelle. Depuis 1879, le porc de Poland-China est importé en Allemagne en vue de sa multiplication, et dès aujourd'hui il s'y est déjà passablement répandu.

« Il est de couleur noire, tacheté de marques plus ou moins nombreuses d'un blanc jaunâtre aux côtés du tronc, au cou, à la tête et aux pattes. Les soies sont drues, denses, brillantes, relativement souples et tendant à se boucler aux côtés du tronc et au cou, tandis que, le long de la ligne dorso-lombaire, elles sont droites et rigides, au moins chez l'adulte. La tête est en forme de coin, large du front, fine du groin, et au profil doucement concave. Elle est légère, quoique paraissant forte à côté de la tête de carlin de certaines variétés d'Yorkshire. Les oreilles sont petites et droites; elles ne s'inclinent de la pointe que chez les sujets plus ou moins avancés en âge. Le garrot est épais, plein, bien nivelé, et harmonieusement relié aux fortes épaules. Les côtes sont aussi bien cintrées que chez les porcs anglais; la poitrine a une forme arrondie et large et le dos est bien soutenu.

Les quartiers de derrière sont particulièrement remarquables: la culotte, en effet, est descendue autant, si pas plus, que chez les meilleurs porcs anglais, jusqu'au jarret même, formant un jambon plein, charnu, épais et arrondi, tel que ne le fournit aucune autre race porcine. Cette particularité de conformation est caractéristique chez cette race et forme un des attributs qui déterminent sa supériorité. La poitrine est large et spacieuse; le tronc ample, plein et régulier, repose sur des membres courts et fins. Au premier aspect, les formes du porc de Poland-China ont une grande ressemblance avec celles du porc de Berkshire, avec lequel il a d'ailleurs quelque parenté d'origine, mais un examen plus attentif révèle des caractères différentiels que l'on ne peut méconnaître.

« Le poids net des animaux adultes peut être estimé de 200 à 300 kilogrammes, suivant le régime auquel ils ont été soumis dès le jeune âge, et suivant les familles de plus ou moins forte taille auxquelles ils se rattachent.

« Le porc de Poland-China, ainsi que ses métis, est préféré par les bouchers d'Oldenbourg à tous autres porcs. Les marchands aussi, qui achètent de nombreux porcs dans le duché d'Oldenbourg pour les transporter à Cologne et à Hambourg, le mettent au premier rang, et affirment que, lors de longs transports, il perd moins de poids et est exposé à moins de chances d'accidents que les autres, tandis que, comme porc à viande, il ne le cède en qualité à aucune des meilleures races anglaises.

« M. Klaue, un des principaux charcutiers d'Oldenbourg, s'exprime, à l'endroit des résultats de l'abattage des porcs de Poland-China, comme suit: Trois porcs demi-gras, provenant de M. Oive, à Borbeck, abattus chez moi, donnèrent le produit suivant: truie A, âgée de 2 ans 7 mois, pesant 255 kilogrammes, 83 p. c. de rendement net; truie B, âgée de 1 an 8 mois, pesant 227 kilogrammes, 87 p. c.; truie C, à peine âgée de 7 mois, pesant 102 kilogrammes, 83 p. c. Tous les porcs de Poland-China abattus chez moi jusqu'à ce jour se sont distingués par leurs os fins et leurs jambons très fortement charnus; leur viande, été comme hiver, était très ferme, au grain généralement fin et tendre, et leur lard excellent. Le déchet à l'abattage variait entre 13 et 17 p. c., tandis que les porcs anglais laissent un déchet de 17 à 20 p. c. et ne peuvent, au point de vue des qualités de la viande, concourir avec le porc de Poland-China.

« La constitution vigoureuse de ces porcs se traduit notamment dans un sens économiquement des plus avantageux, par une très grande puissance digestive, qui leur permet d'épuiser leurs aliments mieux que ne le font en général les animaux d'autres races. L'accord sur ce point est absolu chez tous ceux qui ont eu l'occasion de nourrir des porcs de Poland-China à côté d'autres races et de faire ainsi des observations comparatives. Leur tempérament est doux et calme; les truies témoignent la sollicitude la plus attentive à leurs goretts et sont des plus faciles à soigner. La fécondité ressemble à celle des porcs an-

glais; on peut compter sur 8 à 10 goretts bien venus à chaque portée.

« Le berceau de la race porcine de Poland-China se trouve à Miami-Valley, Etat d'Ohio. Elle résulte d'un croisement de races et tribus diverses, parmi lesquelles on signale un porc américain commun, puis le porc d'Irish-Grace (?) et enfin et surtout le porc de Berkshire. Le croisement méthodique fut commencé vers 1820 et plus ou moins régulièrement poursuivi jusqu'en 1845; à partir de cette date, l'on s'appliqua avec suite et persévérance à fixer le type par métissage *in and in*, et à éviter tout mélange par l'institution de livres généalogiques sévèrement tenus.

« La race jouit en Amérique d'une très grande extension, ainsi que le démontre le seul fait de l'existence de trois grandes sociétés d'éleveurs, ayant chacune son herdbook différent, et dont la plus ancienne (Ohio-Poland-China Association) vient de publier le 5^e volume du sien.

« En Allemagne aussi, il s'est fondé récemment une association d'éleveurs de porcs de Poland-China, ayant pour but:

- a) La création d'un herdbook;
- b) La publication périodique de celui-ci;
- c) La propagation, par la voie de la presse, de tout ce qui intéresse l'élevage de cette race porcine;
- d) Les échanges de reproducteurs entre les membres de l'association;
- e) La défense commune des intérêts des éleveurs de porcs de Poland-China, notamment aux expositions.

« Pour compléter ce que j'ai dit plus haut de la caractéristique du porc de Poland-China, je crois devoir ajouter:

« 1^o Que son emploi au croisement d'autres races donne les meilleurs résultats et gagne de jour en jour plus de faveur dans le pays d'Oldenbourg; 2^o que ce porc jouit d'une grande puissance d'hérédité, ce qui autorise à regarder la race comme parfaitement consolidée; la transmission de la couleur aussi bien que la conformation du type *sui generis* s'effectue de la façon la plus frappante, même lors des croisements avec les races les plus dissemblables au Poland-China; 3^o que les porcs de cette nouvelle race réclament un fréquent séjour à l'air libre, et préfèrent même cette liberté au confort de la porcherie, alors que le froid conduit les Yorkshire nus à se tasser dans la litière de leurs loges.

« En terminant ce rapport, je tiens à déclarer que tout dénigrement des races porcines anglaises est fort loin de ma pensée, et que l'exposé de tout ce qui précède a été motivé par le seul désir d'attirer l'attention du lecteur de l'*Agriculture* et du visiteur de l'Exposition d'Amsterdam sur une race américaine qui, eu égard à ses grandes qualités, peut être classée au même rang que les meilleures races anglaises. Dans notre vie économique, l'exhortation de tout « *scruter et contrôler* » se justifie et s'applique évidemment aussi de la façon la plus complète. »

Ch. Broillet

Médecin-Chirurgien-Dentiste
A FRIBOURG
sera à BULLE, Hôtel des Alpes, tous les jours de foire et le troisième Jeudi de chaque mois. [1695]

Hôtel du St-Michel

à BULLE.
Vins de bonne qualité. — Diners à des prix très-modérés. — Restauration avantageuse. — Service soigné.
On prendrait quelques pensionnaires à bon compte. [1675]

Chez Charles BLAIN,
près l'usine à Gaz, BULLE:

Noix, à fr. 2. 80 la mesure de 20 lit.
Châtaignes, à fr. 3. 20 la m.
PREMIÈRE QUALITÉ.

Tous les jeudis, il se trouvera au marché sur la Promenade. [1726]

A VENDRE

2 poses de terre d'excellent rapport sises en la *Fin de La-Tour*. Très favorables conditions de paiement.

Pour renseignements s'adresser à Polycarpe PASQUIER de Prazchaboud 1737] au Pâquier.

Avis aux Dames.

Façon de nattes depuis fr. 1.50. — Nattes toutes en cheveux depuis fr. 2. — Achat de cheveux coupés et tombés, à des prix avantageux, chez

Aimé Margot, Coiffeur-Parfumeur,
maison de M^{me} Placide MOURA, à Bulle.

1461]

!! Plus de Maux de Dents !!

ELIXIR DENTIFRICE

des
RR. PP. BÉNÉDICTINS OLIVÉTAINS
de l'Abbaye de Souillac (Gironde). [1307]

Se trouve chez AIMÉ MARGOT, coiffeur-parfumeur, à BULLE.

Placements hypothécaires

au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au [1216] Notaire Favre, Bulle.

FROMAGES MAIGRES à vendre.

Bons fromages maigres à vendre par pièce, à 35 centimes le 1/2 kilo, se trouvent toujours à la fabrique de beurre 1503] Glasson & Musy à Bulle.

On demande à louer

au plus tôt, une bonne auberge. S'adresser au bureau du journal. [1733]

Sel Glauber

Excellent purgatif pour le bétail. Prix très réduits selon l'importance des commandes. — En vente chez

François Bosson, nég., à BULLE. 1661]

Crevasses

gerçures, brûlures, engelures ou-vertes, dartres, feux du visage, varioles, plaies sont rapidement cicatrisées avec la véritable Gelée siccativa GOLLIEZ à la marque des deux palmiers. Le flacon 1 fr. — par poste fr. 1.20. Pharmacie du Haut à Morat et dans les pharmacies. (O Fr. 473) [1697]

EN VENTE

à l'Imprimerie de la Gruyère, à Bulle:

LE TYPE ACCOMPLI

DE LA
BÊTE BOVINE
par Ad. KRÆMER,
professeur à l'école polytechnique de Zurich.
Fr. 2. — l'exemplaire.

Le Chauffage des Caves à fromages
par R. SCHATZMANN, brochure de 12 pages, à 30 ct. l'exemplaire.

L'Histoire du Drapeau de la Maison-de-Ville de Bulle à 50 cent. l'exemplaire.

CARNETS DE LAITERIE à 20 ct. pièce; rabais par douzaine.

Etiquettes gommées pour vins.

A louer à Bulle

Un appartement de 5 pièces dans la Grand'Rue, à partir du Nouvel-An prochain ;
 Une maison de deux petits appartements avec jardin, rue du Stand ;
 Une écurie avec grange, et remise spacieuse, rue du Stand ;
 Un pré de 4 poses d'excellent terrain sur la Raisse ;
 Un grand jardin potager.
 S'adresser à M. Léon GLASSON, négociant à BULLE. [1748]

Changement de domicile.

Le soussigné avise son honorable clientèle qu'à partir du 1^{er} décembre, son atelier de

FERBLANTERIE

sera transféré rue de Bouleyres, ancienne maison Berthoud, place du marché au menu bétail.
 1750] **Jules PASQUIER.**

Dimanche 22 Novembre

Cassée

à la PINTE DE L'UNION à MARSENS.

Le public est cordialement invité. [1747]

DIMANCHE 22 NOVEMBRE

Cassée

à la Maison de Ville de La Tour de Trême.
 A. BERCHTOLD. [1736]

DIMANCHE 22 NOVEMBRE

CASSÉE

à l'auberge de la Croix Blanche à EPAGNY.
 Les amateurs y sont cordialement invités. [1734]

DIMANCHE 29 NOVEMBRE pour la clôture de la saison

Cassée à Tivoli

Tous les amateurs y sont cordialement invités.
 1751] Ant. FERROUD.

CASSEE

à l'auberge de la Croix Blanche à MARSENS.

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 1885.
 Le beau sexe est cordialement invité. [1735]

A vendre

en mises publiques, à l'auberge du Marchal-Ferrant à Charmey, lundi 23 novembre courant, de 2 à 4 heures après-midi, les art. 407 ba, 407 bb, 407 ac du cadastre de Charmey, comprenant habitation et verger en lieux dits « Vers la Tuilerie ».
 Conditions favorables.
 Pour voir les immeubles s'adresser à M. Jean RIME, feu François, à Charmey, ou au soussigné.
 A. ANDREY, notaire, à BULLE. [1744]

A vendre

environ 2200 pieds de foin et regain de première qualité, à distraire.
 S'adresser à M. Léon GLASSON, négociant à BULLE. [1749]

A VENDRE

1800 fagots très secs, bois mélangés, à 15 fr. le cent, rendu devant la maison en ville.
 S'adresser au garde-forestier LECLERC ou au notaire DUPRÉ. [1724]

GRANDE ÉCONOMIE
AVIS AUX AGRICULTEURS



— Lactina de la Plaine Suisse —

pour l'élevage et l'engrais du jeune bétail.
 Produit perfectionné supérieur et n'ayant rien d'analogue avec les précédents produits.
 Concessionnaires exclusifs pour la Suisse et l'étranger:
GONET frères à MORGES (Suisse).

Se vend en sacs plombés aux dépôts suivants: MM. Emile Délosea, Morat; J. A. Philipponaz, Fribourg; Charles Meyer, Bulle; Joseph Chevaillaz, Romont; Henri Germond, Payerne. (H 2712 L) [1731]

Caisse des Travailleurs

L. DURLLOT & C^{ie}

PARIS — 15, Rue Richelieu, 15 — PARIS

Succursales à Bruxelles, Barcelone et Genève

COMITÉ DE CONTROLE:

MM. le général Philippe Bruno de Rouvre, officier de la légion d'honneur; Jules Cochoix, ancien notaire; Darbonnens, chevalier de la légion d'honneur, propriétaire; J. Ley, chevalier de la légion d'honneur, propriétaire; de Mézange de St-André, ancien conseiller de préfecture de la Gironde; Georges Soupe, propriétaire.

VENTE A CRÉDIT

de valeurs à lots de premier ordre, payables par versements mensuels de cinq à vingt francs, telles que: villes de Paris, Bruxelles, Anvers, Lyon, Neuchâtel, Fribourg, Cantons de Genève et de Fribourg, Crédit foncier de France, etc.

Garanties et avantages exceptionnels:

- 1° Participations à tous les tirages, après paiement du premier versement;
- 2° Vérification par le Comité de contrôle des numéros des valeurs vendues;
- 3° Envoi des coupons originaux à chaque échéance et à tous les acheteurs indistinctement;
- 4° Aucune poursuite contre l'acheteur en cas de non paiement;
- 5° Suspension des paiements et remboursements partiels en cas de maladie ou de chômage;
- 6° Dépôt des versements périodiques des acheteurs à la Caisse d'amortissement de Fribourg.

Exemple: Moyennant versements mensuels de cinq francs toute personne peut s'acquérir une obligation donnant droit à six tirages par an, avec lots de 25,000, 50,000 et 100,000 fr.

Pour tous les renseignements s'adresser à M. Louis Fasel, agent d'affaires et représentant à Bulle, avenue de la gare. [1718]

Un point capital pour la préparation des

SOUPE MAGGI

est de les saler suffisamment et de les faire bouillir, jusqu'à ce qu'elles deviennent un peu crémeuses, ce qui dure environ 15 minutes de forte ébullition. — La bonne ménagère saura facilement et avec avantage en varier le goût, en y ajoutant soit des restes de repas, ne pouvant être mieux utilisés, soit des carrelots de pain grillé, etc. etc. [1746]

La Filature de lin et tissage à SCHLEITHEIM (Ct. de Schaffhouse)

se recommande aux agriculteurs pour filer, retordre, tisser et blanchir à façon du chanvre, du lin et des étoupes. — Exécution prompte et soignée et à des prix modérés. Marchandise bonne et belle.

Les frais de transport par chemin de fer aller et retour sont à la charge de la fabrique.

Pour des échantillons et renseignements s'adresser à nos DÉPÔTS: M. Jean Etter, négt. à Moudon; M^{me} veuve Lemat à Lucens; M. B. Christen, négt. à Payerne; M. Pierre Oberson à Fribourg. [1714]

Recommandation.

Le soussigné se recommande à l'honorable public de la ville et de la campagne pour tous les travaux concernant sa partie, en l'assurant d'avance d'un travail solide et à prix modérés.

Il saisit l'occasion pour remercier le public de la confiance dont il l'a honoré jusqu'à ce jour, espérant qu'il la lui continuera.

H. U. Blau, Poëlier, maison Gremaud du côté de la Léchère, 1740] BULLE.

On désire acheter

un petite maison dans la commune du Pasquier ou dans les environs.

Adresser les offres, avec détails et prix, aux initiales R. R. poste restante à la Tour-de-Trême. [1745]

Fabrique et retailage de limes

Le soussigné a l'honneur d'aviser les industriels de la ville de Bulle et de la campagne qu'il tiendra son dépôt tous les jours de foire ainsi que le 2^{me} jeudi après la foire sur la place du Tilleul à BULLE. Spécialité de trempes pour limes à scies.

A. RAGGENBASS, fabricant de limes, Successeur de M. Ph. GUIDI, 261. RUE DE MORAT, FRIBOURG. [1671]

A vendre

d'occasion de bons chars à ressorts et à ponts sans ressorts, plusieurs traîneaux neufs et usagés. Le soussigné se recommande pour tout ce qui concerne son état; travail prompt et soigné. **J. Weber fils, carrossier-charron,** aux Grand-Places, Fribourg. (H. 635 F.) [1706]

MISES DE BOIS.

Les soussignés exposeront en vente, par voie de mises publiques, le lundi 23 novembre courant, dès les 9 heures du matin, au Frassyrière le Paquier, environ 60 plantes de sapin et 40 de fayard.
 Rendez-vous des miseurs à la grange du Frassy.

DAFFLON frères.
 FRANCEY, Ds.
 BEAUD, Emmanuel.

1742]

MISE DE BÉTAIL.

Marcelin Wicky, de Semsales, exposera en vente, par voie de mise publique, 7 mères-vaches, 5 taures, 3 génisses, 6 veaux et plusieurs chevaux. La mise aura lieu à la propriété du Vuor-gnozrière Semsales, lundi 23 novembre, dès 9 heures du matin, sous de favorables conditions de paiement. [1743]

Immeubles à vendre

A vendre le beau domaine de Longue-queue-dessous, situé à 20 minutes de la ville de Bulle, à proximité de la fabrique Glasson et Musy, de la contenance d'environ 36 poses, avec maison d'habitation et bâtiments agricoles.

Pour voir le domaine, s'adresser aux frères MORAND, propriétaires.

Pour les conditions, au notaire FAVRE à Bulle. [1727]

Atelier de Reliure

à BULLE à côté de la Brasserie Reeb. Reliures en tous genres; service prompt et prix modérés.
 Se recommande
 1730] C. Oesch, relieur.

Un jeune négociant,

24 ans, dans une position aisée, désire épouser une jeune personne d'environ 20 ans, sortant de famille honorable, de confession catholique, et offrant les mêmes avantages.

Demande de confiance; il sera répondu à toute offre sérieuse.
 S'adresser sous A. Z. poste restante Neuchâtel. [1732]

A LOUER

A louer, pour y établir de nouveau un café, le local actuel du cercle du Bien public, à Bulle, avec logement et dépendances. Entrée au 1^{er} Janvier 1886.

S'adresser au propriétaire, François MOURA, négt. à BULLE. [1725]

Demande d'apprentis.

Ch. BERSIER, fabricant de joaillerie pour horlogerie à La Mothe près Yverdon (Vaud) prendrait de suite quelques jeunes garçons et demoiselles de famille catholique, de 16 à 22 ans, intelligents et jouissant d'une bonne santé.

Conditions avantageuses d'apprentissage. Adresser les offres directement par correspondance. (H. 651 F.) [1738]

Tailleuse.

La soussignée se recommande à l'honorable public de la ville et de la campagne pour la confection et réparation d'habillements, linge, etc. — Ouvrage prompt et soigné. Prix modérés.

A. MORAND, tailleuse, maison Mazoni. [1720]

EN VENTE

à l'Imprimerie de la GRUYÈRE: **Étrennes fribourgeoises pour 1886** à 1 fr. l'exemplaire.

Imprimerie de la Gruyère. Gérant: Ch. More



PRIX DE

Pour la Su

Pour l'Etr

Prix de

On s'abon

Comm
 encore c
 persiston
 solution
 ritie et
 ministrat
 de fièvre
 l'infectio
 brutale
 l'envi no

Non,
 justice,
 curcies,
 et le no
 toire, la
 dignité
 pour un
 léon III,
 dans le
 la raison
 sence d
 jour. La
 moins le
 faire mi
 de notre
 l'import

Et, ne
 qui n'e
 peuple
 tes de v
 couvre
 Synagog
 que vou
 chaînes
 vous re
 En at

Après
 chalance
 tère gry
 rale un
 Lorsqu'o
 une apat
 paralysé
 du moim

(*) C
 31 octob
 de M. L.
 d'impress
 elle s'est
 néraleme
 généreuse